

L'INFORMATEUR



VOLUME 19 - NUMÉRO 2 - AUTOMNE 2016

ENVOI DE POSTE PUBLICATION 40032221



**Le scrutin 2016 le confirme.
LE SQC : UN + POUR LES TRAVAILLEURS!**



DANS CE NUMÉRO

Le mot qui nous rassemble : Gagnant.....	p.3
Les points saillants des résultats	p.5
Négociations 2017-2021. Le SQC se tient prêt !.....	p.6

PROPOS PLACE À NOS MEMBRES!

JE SUIS PLÂTRIER

J'aime mon métier et j'y trouve plusieurs avantages. Grâce à mon horaire souvent flexible, je ne connais pas la routine et ça me convient vraiment. Aussi, les techniques en plâtrerie sont agréables à apprendre et exigent peu d'outils pour un travail toujours bien fait. Je suis en plus présentement très comblé sur mon chantier! En 31 ans de métier, je n'ai jamais connu une ambiance de travail aussi saine. Me lever à 5 heures du matin pour commencer ma journée est facile. Tous les corps de métier se respectent, il y a du savoir-vivre. Je trouve que c'est important dans l'industrie, ça colle à mes valeurs et ça donne assurément le goût d'aller travailler!

...ET JE SUIS TOUJOURS SQC!

Au moment du vote, en juin dernier, c'était une évidence pour moi de refaire le choix du SQC. En 10 ans, je n'ai jamais été déçu de mon association. Le courant passe avec les représentants et leur service est rapide. Par exemple, si mon représentant n'est pas disponible sur le moment, je peux tout de suite parler à quelqu'un d'autre de l'équipe. Au SQC, on m'informe sur mes droits et sur l'industrie. On m'aide à comprendre des choses importantes, qui ne sont pas toujours simples, comme mon Relevé de retraite. Pour tout ça, et même plus, je suis fier et heureux de faire encore partie du SQC!



Pierre Beaudoin
Membre SQC depuis 2006
Saint-Hubert



Jérôme Dubé
Nouveau membre SQC 2016
Drummondville

JE SUIS CHARPENTIER-MENUISIER

La construction, c'est du concret, et c'est ce que j'aime dans mon métier. Partir de rien pour arriver à un résultat tangible, comme un commerce ou une maison, c'est une grande satisfaction. L'un de mes plus beaux souvenirs en chantier est la construction d'une très grande maison à l'architecture vraiment particulière. C'était un projet hors du commun et un réel défi. J'ai passé 7 mois sur ce chantier à bâtir pour le bien-être des gens. Mon métier a un côté très humain et c'est important pour moi. Aussi, il me permet de bouger, de passer du temps dehors et de travailler en équipe. Ça me ressemble! Et j'apprécie la franchise des chantiers. C'est un monde authentique, sans flafra.

...ET JE SUIS NOUVELLEMENT SQC!

Cette année, sans hésiter, j'ai voté SQC parce que le travail des représentants sur le terrain m'a beaucoup interpellé. Ce sont des passionnés! Ils prennent les travailleurs au sérieux. Je vois aussi que le SQC sait ce qui se passe en région. Les représentants sont proactifs, ils connaissent les chantiers et font en sorte que leurs membres travaillent. Avec le SQC, je ne suis pas inquiet, si j'ai un problème, je sais que quelqu'un va m'aider.

JE SUIS PEINTRE

J'ai toujours été une personne manuelle, c'est comme si le métier de peintre m'avait naturellement choisie. Dès les premiers cours du DEP, je savais que j'étais à la bonne place. J'adore mon métier! Même si la technique est toujours la même, chacune de mes journées est différente parce que mon environnement change constamment, les couleurs aussi, et parce que le résultat final est chaque fois unique. En plus, mon métier embellit les lieux. Je trouve ça stimulant!

...ET JE SUIS TOUJOURS SQC!

Il n'y avait aucune raison que je change d'association au dernier vote. Mon représentant me donne toujours un bon service pour une cotisation qui reste juste. Lorsque j'ai voulu passer au statut de compagnon, il m'a informée sur ce que je devais étudier pour l'examen et m'a aidée à démêler la paperasse exigée par la CCQ. Je sais aussi qu'il sait bien me recommander auprès des employeurs parce que c'est arrivé dans le passé, et que j'ai trouvé du travail. Au SQC, je me sens à ma place. Et le nom de mon association me plaît, il est très significatif pour moi. Je suis fière de participer à bâtir le Québec avec le Syndicat québécois de la construction!



Mélanie Côté
Membre SQC depuis 2008
Alma



Éric Trudelle
Nouveau membre SQC 2016
Québec

JE SUIS OPÉRATEUR DE PELLES

Depuis toujours, je suis un mordu de machinerie lourde. Je cherche constamment à être au courant des nouveautés dans mon métier, à connaître par exemple les modèles de pelle les plus récents sur le marché. Mon travail est très diversifié : creuser des solages, poser des tuyaux dans le sol, charger des camions, bref, les tâches sont vraiment multiples. En plus, souvent, je démarre les chantiers et j'y passe beaucoup de temps. Les projets sont impressionnants. Ça me rappelle celui du stationnement souterrain du Complexe Jules-Dallaire auquel j'ai participé durant un an et demi. Cinq étages à creuser dans le roc, c'était tout un chantier! Je suis heureux dans mon métier, j'en suis fier, et par-dessus tout, j'ai la chance de travailler à l'année.

...ET JE SUIS NOUVELLEMENT SQC!

Voter SQC a été un choix facile! C'est un syndicat proche de ses membres, je l'ai compris sur les chantiers. Aussi, la cotisation est sensée et un Fonds de grève est prévu pour les travailleurs. Depuis mon vote de juin, mon représentant m'a déjà rendu visite. Ça a été un vrai bon premier contact. J'ai senti sa grande disponibilité et ça m'a donné confiance en mon nouveau syndicat.



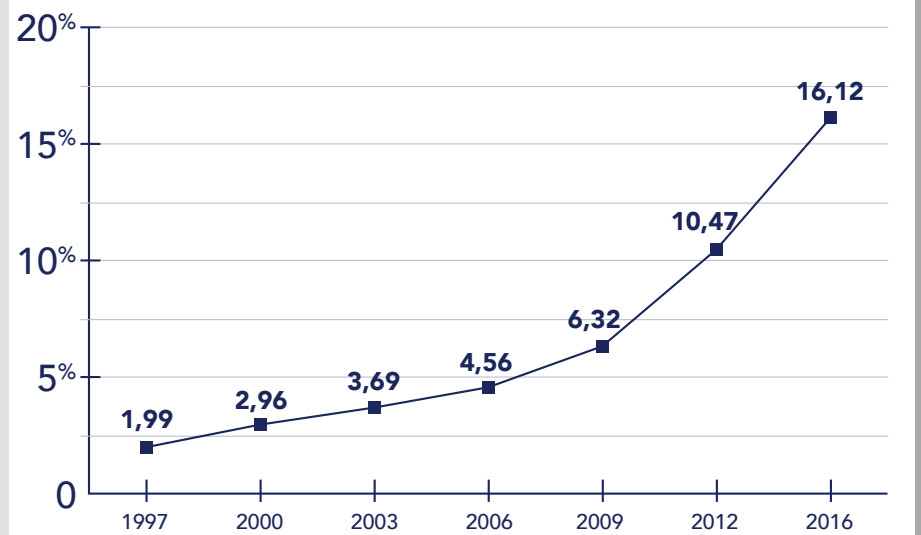
PAR SYLVAIN GENDRON
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Je tiens, avant toute chose, à souhaiter la bienvenue à nos nouveaux membres. Vous êtes plus de 5700 travailleurs et travailleuses de tous les métiers et occupations, et de toutes les régions, à rejoindre aujourd'hui nos rangs. Je tiens aussi à remercier les membres qui nous restent fidèles. Je souligne d'ailleurs l'effort de tous ceux et celles qui, parmi vous, communiquent avec fierté le travail et l'engagement du SQC envers l'industrie, et qui participent à rassembler au sein de notre association leurs confrères et consœurs de travail.

Les résultats du vote de juin sont bel et bien concrets. Trois de nos départements sont maintenant majoritaires : couvreur, briqueteur-maçon et peintre. Le SQC se positionne en plus au 2^e rang provincial dans l'échelle de représentativité de 13 autres métiers, dont celui de charpentier-menuisier où nous représentons un travailleur sur quatre. Nous sommes aussi particulièrement en forte progression chez les manœuvres, avec tout près de 49 % d'augmentation de nos membres. Ces résultats démontrent assurément l'importance que nous accordons à votre bien-être ainsi que le travail acharné de nos représentants. Pour nous, vous représenter et vous défendre demeurera toujours une priorité.

Le SQC est né d'un petit groupe de pionniers. Il est aujourd'hui plus représentatif que la CSD-Construction et la CSN-Construction réunies. De toute évidence, le scrutin syndical 2016 marquera l'histoire. En fait, ce vote aura été un moment criant de vérité. Une vérité que les travailleurs et les travailleuses de l'industrie de la construction ont, en grand nombre, choisie : le SQC. Notre association. Votre association. Celle qui constitue un + pour vous, et qui a toujours mis de l'avant les principes d'intégrité, de respect et de dignité. Jamais un syndicat n'a connu une telle croissance, à la fois continue dans le temps et encore plus prononcée dans la dernière décennie. Et jamais un syndicat n'a été aussi grand gagnant. Le seul, en fait, parmi les cinq associations, à vivre une croissance. Gagnant. C'est en effet le mot qui décrit le mieux le Syndicat québécois de la construction. Mais c'est surtout celui qui décrit le mieux ses membres, vous. Encore une fois, bienvenue au SQC et merci de votre confiance.

REPRÉSENTATIVITÉ DU SQC DE 1997 À 2016



Source : CCQ 2016

NOUVEAU MEMBRE ? NOUVELLE COTISATION! SURVEILLEZ VOTRE BULLETIN DE PAIE

Depuis le 5 septembre 2016,
votre taux de cotisation est celui du SQC.

Avez-vous pensé à aviser votre employeur de votre changement d'association syndicale? Si oui, le taux de cotisation prélevé sur votre paie est-il bel et bien le bon? Il est important de vérifier la conformité de votre bulletin de paie. Si des erreurs s'y trouvent, indiquez-les rapidement à votre employeur afin qu'il corrige la situation.

VOS COTISATIONS SQC EN 6 POINTS

- compagnon et occupation : 11,65 \$ / semaine
- apprenti : 9,40 \$ / semaine
- fixes chaque semaine
- sans aucuns frais de l'heure travaillée
- déductibles d'impôts
- interrompues, si vous ne travaillez pas

VOTRE BULLETIN DE PAIE EN BREF!

Recevoir votre bulletin de paie chaque semaine est votre droit. En vertu des conventions collectives de l'industrie, il doit notamment contenir :

- votre nom;
- votre numéro d'assurance sociale (NAS);
- le nom et l'adresse de votre employeur.

Dans le cas où l'une de ces informations est manquante, votre bulletin de paie n'a aucune valeur légale et ne peut pas constituer une preuve dans un dossier.

N'hésitez pas à communiquer avec l'un de nos représentants pour toute question sur votre paie ou votre cotisation.



SEUL LE SQC CONNAÎT UNE CROISSANCE!

SQC : trois lettres aujourd'hui bien connues. Grâce à une augmentation de plus de 44 % de son membership depuis le vote précédent, en 2012, notre association se positionne plus que jamais comme le choix des travailleurs et des travailleuses de l'industrie. Les résultats de juin 2016 le confirment : le SQC, c'est un + pour vous!

Au sortir des résultats du vote 2016, le SQC se montre grand vainqueur. Parce qu'il est le seul syndicat à connaître une croissance. Parce qu'il change de rang avec la CSD-Construction et se classe maintenant 3^e dans l'échelle de représentativité syndicale. Mais surtout, parce qu'il a l'honneur de vous représenter.

Faire équipe avec vous, c'est un privilège. En fait, c'est un réel privilège auquel nous accordons la plus haute importance. Chaque jour, nous travaillons corps et âme à le conserver : en veillant sur vos conditions de travail, sur vos droits, sur votre cheminement professionnel. Bref, en veillant sur vous.

Chaque jour aussi, nous travaillons à poursuivre le développement de services adaptés aux réalités des différents métiers. Nous sommes aujourd'hui le syndicat de type industriel qui affiche la plus grande diversité de métiers avec des taux de représentativité significatifs, dépassant même ceux de certains locaux d'autres associations. Nos représentants de métier, forts de leur expérience, vous sont entièrement dévoués. C'est là que réside leur mission.

Et nous travaillons enfin chaque jour à nous améliorer et à nous distinguer. Nous posons sur notre industrie un regard différent, positif et actuel. Nous agissons avec respect envers tous les acteurs de l'industrie, qu'il s'agisse de vous, des membres des autres associations et de leurs représentants, des employeurs ou encore des employés de la CCQ. Nos actes font aussi foi de transparence, une qualité essentielle à l'évolution de notre industrie. Une industrie que nous souhaitons saine et productive.

Voilà peut-être là la recette de notre croissance. Et ça, c'est assurément bien au-delà de nos cotisations justes et concurrentielles.



DES CHIFFRES QUI PARLENT!

16,115 %

REPRÉSENTATIVITÉ ACTUELLE DU SQC

Cela équivaut à un bond de 5,453 % depuis le vote de 2012. C'est un moment historique, du jamais vu dans l'industrie! La représentativité syndicale, rappelons-le, correspond au nombre de travailleurs, ayant le statut de votant¹, membres des différentes associations.

1^{er}

RANG PROVINCIAL DE TROIS DE NOS MÉTIERS

Les métiers de briqueteur-maçon et de peintre se joignent maintenant au métier de couvreur pour afficher la plus grande représentativité syndicale au Québec. En d'autres mots, ces trois métiers se classent au 1^{er} rang provincial dans l'échelle de représentativité.

25 144

TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES MEMBRES DU SQC

Parmi ceux-là, 5708 nouveaux membres ont rejoint nos rangs en juin. Bienvenue au SQC!

93,1 %

NOTRE TAUX DE RÉTENTION

Nos membres confirment de nouveau leur choix pour le SQC. Voilà ce qu'est la rétention. Parmi toutes les associations syndicales, nous obtenons indéniablement le meilleur taux. Nous tenons à vous remercier de votre confiance.

¹ Un votant doit être titulaire d'un certificat de compétence compagnon (CCC), apprenti (CCA) ou occupation (CCO), et avoir travaillé 300 heures ou plus pendant la période du 1^{er} mars 2015 au 27 février 2016. Le nombre de votants détermine la représentativité, laquelle détermine à son tour le poids relatif à chacune des associations lorsque vient le temps de ratifier les conventions collectives au terme des négociations suivant le scrutin.

BOOM RÉGIONAL!

LE SQC CROÎT PARTOUT AU QUÉBEC

QUÉBEC SE TROUVE EN TÊTE DE LISTE DE NOS CROISSANCES

Les résultats positifs de 2012 se répètent pour la région de Québec. En effet, grâce à une augmentation du nombre de ses membres de 33 %, le SQC montre ici sa croissance la plus marquée. Efficacité et présence sur le terrain : deux expressions qui décrivent bien la nature de notre équipe en place, et qui ont su convaincre de nombreux travailleurs et travailleuses à rallier notre association.

DE PLUS EN PLUS DE TRAVAILLEURS S'AFFICHENT SQC À MONTRÉAL

Une masse considérable de travailleurs et de travailleuses ont fait le choix du SQC dans la grande région de Montréal. Sur le plan des chiffres, la croissance de nos membres a atteint un taux exceptionnel de 29,1 %. Si l'on considère le très grand nombre de travailleurs œuvrant dans cette région, il s'agit là, pour le SQC, d'un gain immense! Tout porte à croire que notre équipe laisse à coup sûr des effets positifs sur le terrain.

EN PLEINE ÉBULLITION DU CÔTÉ DE L'ESTRIE ET DE LA MAURICIE—BOIS-FRANCS

Le SQC s'installe véritablement en Estrie et en Mauricie—Bois-Francis avec des taux de croissance respectifs de 27,1 % et de 21,0 %. La présence de nos représentants y est bel et bien continue et confirmée. Grâce à la venue de plusieurs nouveaux membres de ces régions au sein du SQC, nous pourrions aller encore plus loin dans l'amélioration des services qui leur sont dispensés. Le SQC voit grand pour ses membres, et ce, partout au Québec!

DE BELLES PERCÉES DANS LE BAS-ST-LAURENT, L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, L'OUTAOUAIS ET PARTICULIÈREMENT AU SAGUENAY—LAC-ST-JEAN

Au fil du temps, les travailleurs et les travailleuses de ces régions ont su apprécier notre équipe et son approche. Les résultats du scrutin 2016 sont d'ailleurs concluants : le SQC y voit une croissance significative de ses membres. Aux quatre coins du Québec, nous avons donc maintenant plusieurs nouveaux ambassadeurs qui contribueront certainement à l'accroissement de notre représentativité et, par la même occasion, au maintien de notre présence sur leurs chantiers et à la bonification des services que nous leur offrons.



LES POINTS SAILLANTS DES RÉSULTATS

BRIQUETEUR-MAÇON



+23,6%

Notre présence sur le terrain permet au SQC d'atteindre la plus grande représentativité au Québec chez les briqueteurs-maçons. Il n'y a pas de doute, nos représentants répondent réellement aux besoins des travailleurs en maçonnerie. Être ici au 1^{er} rang provincial, c'est toute une satisfaction! Et nous sommes prêts, plus que jamais, à représenter et à défendre ce métier.

CHARPENTIER-MENUISIER



+27,6%

Le scrutin syndical 2016 confirme une croissance exceptionnelle du métier de charpentier-menuisier. Parmi nos 5708 nouveaux membres, ce sont les charpentiers-menuisiers qui nous rejoignent en plus grand nombre. Nous occupons maintenant, et fièrement, la 2^e place au Québec dans ce métier.

COUVREUR



+14,4%

Le SQC consolide une fois de plus sa 1^{re} place au Québec chez les couvreurs. Concrètement, un couvreur sur 2 est membre SQC, ce qui n'est pas rien! Au cours des dernières années, nous avons su obtenir pour ce métier un meilleur salaire et l'un des régimes d'assurance les plus complets de l'industrie.

ÉLECTRICIEN



+70,1%

Les résultats du scrutin montrent une percée significative chez les électriciens. Les travailleurs de ce métier font maintenant un choix différent, celui du SQC. L'un de nos objectifs : développer des services adaptés à leur réalité. Aujourd'hui nombreux à nous faire confiance, les électriciens choisissent le SQC comme la voie à suivre dans leur métier.

FERBLANTIER



+55,0%

Le métier de ferblantier connaît de nouveau une croissance majeure. La présence et le professionnalisme de nos représentants savent convaincre de nombreux ferblantiers que notre équipe demeure le meilleur choix à faire. Pour eux, être membres SQC, c'est opter pour l'efficacité et la transparence. C'est faire partie d'une association saine.

OPÉRATEUR D'ÉQUIPEMENT LOURD OPÉRATEUR DE PELLES



+47,0%

+39,0%

Le vent tourne de plus en plus vers le SQC chez les opérateurs d'équipement lourd et de pelles. Liés en majorité au secteur génie civil et voirie, ces métiers bénéficient de la présence et de l'expertise de nos représentants très actifs dans ce secteur. Cela ne fait aucun doute, avec le SQC, les opérateurs sont assurés d'une qualité de services incomparable.

PEINTRE



+21,3%

Le SQC se classe maintenant au 1^{er} rang provincial de la représentativité chez les peintres. Depuis 2012, la croissance de ce métier au sein de notre association annonçait clairement des résultats favorables au scrutin 2016. Nos services réputés, combinés à l'approche humaine et respectueuse de nos représentants, invitent, aujourd'hui plus que jamais, les peintres à rejoindre nos rangs.

POSEUR DE SYSTÈMES INTÉRIEURS



+14,1%

Le SQC maintient sa croissance chez les poseurs de systèmes intérieurs. Notre savoir-faire dans ce métier est reconnu et de nombreux nouveaux travailleurs choisissent aujourd'hui d'en bénéficier. Sur les chantiers, le mot est passé : on trouve au SQC des représentants compétents, présents et à leur affaire. Et ça, les poseurs de systèmes intérieurs l'ont bien compris!

MANŒUVRE



+48,6%

La tendance est claire chez les manœuvres : en grand nombre, ils adhèrent au SQC. Plusieurs saisissent à présent que nous travaillons réellement pour eux. Nos réalisations sont d'ailleurs tangibles : nos représentants ont en effet réclamé — et obtenu! — des améliorations de leurs conditions de travail.

DES GAINS PROMETTEURS AUSSI POUR LES AUTRES MÉTIERS!

Pratiquement tous les autres métiers ont connu une croissance au sein du SQC. Parfois moins marquées en nombre, ces croissances sont tout de même très significatives de la tendance qui se profile aujourd'hui dans l'industrie, soit celle de choisir le SQC. Nous vous invitons à communiquer avec votre représentant pour connaître tous les détails des résultats du scrutin qui concernent votre métier.

HEURES SUPPLÉMENTAIRES ET FRAIS DE DÉPLACEMENT L'ARBITRE A RENDU SA DÉCISION!



PAR CHARLES-OLIVIER PICARD
CONSEILLER SYNDICAL

Le 24 septembre dernier, l'arbitre M^e François Hamelin a déposé sa décision concernant les heures supplémentaires et les frais de déplacement dans les secteurs institutionnel et commercial, et industriel.

En voici les conclusions :

Les heures supplémentaires seront payées comme suit : la 1^{re} heure à taux et demi, et les suivantes à taux double (sous réserve de certaines exceptions : les travaux effectués le dimanche et les jours fériés, et les travaux de mise à terre (*shut down*) dans l'industrie lourde, incluant ceux exécutés sur les chantiers isolés et sur le territoire de la Baie-James).

Les frais de déplacement demeureront ceux prévus aux conventions collectives actuelles. C'est donc le statu quo.

RETOUR SUR LES ÉVÉNEMENTS

Le 14 juin dernier se sont terminées les plaidoiries au cœur de l'arbitrage des différends touchant les conventions collectives 2014-2017 des secteurs institutionnel et commercial, et industriel. Voici un peu plus en détail de quoi il s'agissait.

Heures supplémentaires

Le taux majoré applicable pour les heures supplémentaires travaillées était le dossier chaud au cœur du débat tant et si bien qu'une mésentente sur la nature même du mandat de l'arbitre a eu lieu. La partie syndicale était d'avis que l'arbitre devait décider entre ce que chacune des parties avait présenté, alors que la partie patronale était d'avis que l'arbitre devait avoir le libre choix d'imposer les conditions du taux, et ce, sans se limiter aux offres finales des deux parties. C'est finalement cette deuxième voie que l'arbitre a choisie.

Concrètement, la position de l'Alliance syndicale, dont le SQC fait partie, était claire : maintenir le statu quo, à savoir que les heures supplémentaires travaillées soient rémunérées à taux double. L'association patronale, quant à elle, demandait que les cinq premières heures supplémentaires travaillées soient rémunérées à taux et demi, et que les suivantes le soient à taux double (sous réserve de certaines exclusions, par exemple les travaux effectués le dimanche et les jours fériés, les chantiers isolés, les travaux de mise à terre dans le secteur industriel – communément appelés *shut down*).

L'arbitre a choisi d'imposer la 1^{re} heure à taux et demi, et les suivantes à taux double. Cette disposition sera en application 60 jours suivant la date de la décision.

Frais de déplacement

En ce qui concerne les frais de déplacement, le mandat de l'arbitre n'a été contesté par aucune des parties.

L'arbitre a reproduit la proposition d'entente de l'Association de la construction du Québec (ACQ) déposée en juillet 2014. En d'autres termes, les frais de déplacement demeurent ceux stipulés par les conventions collectives actuellement en vigueur.

Ces décisions viennent enfin mettre un terme à plusieurs mois d'attente pour tous ceux et celles qui œuvrent dans l'industrie. L'Alliance syndicale, composée des cinq associations, les analysera très attentivement, ce qui teintera sans doute les discussions au moment des toutes prochaines négociations.

NÉGOCIATIONS 2017-2021 LE SQC SE TIENT PRÊT!

En vertu de la Loi R-20, un protocole d'entente doit être conclu pour garantir la participation de toutes les associations syndicales aux tables de négociation. Le 15 mars 2016, le SQC a accepté et signé ce protocole avec les quatre autres associations représentatives. Un déroulement harmonieux du processus de négociation, tant aux tables sectorielles qu'aux tables de métier, est ainsi assuré. Ceci implique le respect, la transparence, la coopération et la communication entre les cinq associations : des valeurs auxquelles adhère le SQC.

IL EST TEMPS DE SOUMETTRE VOS DEMANDES!

Les mois à venir seront consacrés aux négociations des prochaines conventions collectives. Nous travaillerons de concert avec les quatre autres associations à harmoniser les demandes syndicales. L'objectif : nous présenter ensemble, au sein de l'Alliance syndicale et devant la partie patronale, avec un projet commun. Clair. Fort. Et pensé pour tous les travailleurs et toutes les travailleuses de l'industrie de la construction. Parce que l'exercice de négociation en est un de pluralisme syndical. Et le SQC compte y contribuer activement en protégeant vos acquis et en améliorant vos conditions de travail.

Nous vous invitons donc à soumettre dès maintenant vos demandes syndicales à nos représentants en prévision de notre tournée provinciale qui aura lieu en 2017. Le but sera de vous présenter les cahiers de demandes et d'en discuter ouvertement avec vous. Retenez que tous les détails de cette tournée vous seront transmis au moment opportun.



Changez pour **SSQauto**
et économisez

GROS



PRIVILÈGES EXCLUSIFS
aux membres du Syndicat québécois de la construction – SQC

18 % DE RABAIS
en assurance auto



10 % DE RABAIS
en assurance habitation



Demandez une soumission d'assurance

1 866 SSQAUTO
7 7 7 2 8 8 6

SSQauto.com/groupe



TRAVAILLER PRÈS DE L'EAU LES MESURES POUR ENRAYER LE DANGER

Dans l'histoire des accidents survenus en chantier, les noyades figurent parmi les plus meurtriers. C'est une réalité que l'on peut certainement qualifier de préoccupante! Et avec la construction du futur pont Champlain, travailler au-dessus ou à proximité de l'eau devient sans contredit un sujet d'actualité.

En 2001, trois vies sont perdues par noyade accidentelle sur les chantiers. La CSST — aujourd'hui renommée la CNESST — avait alors produit un guide dans lequel étaient précisées des mesures de prévention. Malgré cette précaution, quatre autres noyades sont survenues entre 2002 et 2009. C'est alors qu'un comité de travail a été mis sur pied afin d'actualiser le Code de sécurité pour les travaux de construction (CSTC).

En vigueur depuis le 8 juillet 2015, les nouvelles dispositions au CSTC se doivent d'être respectées. Elles sont aujourd'hui plus que pertinentes, voire prioritaires, car l'industrie connaît des chantiers importants près des cours d'eau où les dangers demeurent très présents. On n'a qu'à penser au pont Champlain, où bien malheureusement un décès supplémentaire est survenu en septembre 2015, mais aussi à d'autres chantiers, comme celui de la Romaine, pour prendre conscience du caractère actuel de ces dangers.

COMMENT PRÉVENIR LES DANGERS DE LA NOYADE ?

1. Les mesures de prévention contre les chutes doivent être appliquées. Il faut savoir qu'un gilet de sauvetage n'est pas un équipement de protection contre les chutes. On parle plutôt ici de mesures comme l'installation d'un garde-corps, l'utilisation d'un filet de sécurité ou encore le port d'un harnais.
2. La circulation et le sauvetage sur l'eau sont sous la responsabilité du maître d'œuvre. Celui-ci doit prévoir les équipements de sécurité et de sauvetage. Il doit aussi penser au plan de sauvetage et au plan de circulation, lequel doit être adapté à la réalité sur l'eau, selon les différents dangers (tourbillon, couloir venteux, etc.). Le maître d'œuvre doit enfin s'assurer que les personnes responsables suivent les formations nécessaires pour concevoir les plans et les mettre en pratique.
3. Les travailleurs doivent obligatoirement être informés des mesures de prévention. Les plans de circulation et de sauvetage doivent en conséquence être affichés sur les lieux de travail et intégrés au programme de prévention.

TRAVAILLEZ-VOUS AU-DESSUS OU À PROXIMITÉ DE L'EAU ?

Oui, si votre travail s'effectue au-dessus ou à moins de 2 m d'un plan d'eau ou d'un cours d'eau, soit qui a une profondeur de plus de 1,2 m et permet l'utilisation d'une embarcation, soit dont l'eau s'écoule à plus de 0,51 m/s et peut entraîner une personne. (article 34.0.1 du CSTC)

Références

Code de sécurité pour les travaux de construction, art. 2.4.4, art. 2.9 et section XI.
Prévention au travail, Hiver 2015-2016, CNESST, p. 7-12.



VOUS PERFECTIONNER, C'EST VOIR À VOTRE TRAVAIL! FORMATIONS 2016-2017

Parce que les employeurs recherchent avant tout une main-d'œuvre qualifiée, la formation, c'est un investissement dans votre carrière. Le répertoire des activités 2016-2017 est maintenant disponible en ligne au fiersetcompetents.com. Inscrivez-vous!

CONDITIONS D'ADMISSION

Vous devez être titulaire d'un certificat de compétence valide émis par la CCQ, et vous devez aussi répondre à l'une OU l'autre des conditions suivantes :

- avoir un minimum de 400 heures travaillées et déclarées dans votre métier ou occupation au cours des 24 des 26 derniers mois (certaines autres conditions s'appliquent pour les formations de 135 heures et plus);

OU

- avoir au moins 8000 heures travaillées et déclarées dans votre métier ou occupation dont 1 heure au cours des 5 dernières années.

MESURES INCITATIVES

Différentes mesures incitatives sont mises en place pour faciliter votre formation. Si vous répondez aux critères d'admissibilité, vous pouvez par exemple obtenir du soutien financier offert par le Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction (FFSIC). Vous désirez en savoir plus? Visitez le site Web de Fiers et Compétents à la page *Mesures incitatives* et estimez même le montant auquel vous pourriez avoir droit. Ah oui! Tout au long de l'année, à raison d'une fois par moi, le porte-parole Réal Béland vous donnera de judicieux conseils dans de courts clips vidéos. Restez connecté à la formation!

ÊTES-VOUS SOUMIS À UNE OBLIGATION DE FORMATION ?

L'obligation de formation concerne les titulaires non diplômés d'un certificat de compétence-apprenti et les titulaires d'un certificat de compétence-occupation, engagés à la suite d'une pénurie de main-d'œuvre après le 1^{er} juillet 2005 (article 7 du Règlement sur la délivrance des certificats de compétence).

Si vous avez reçu une lettre de la CCQ au sujet de votre obligation de formation, il est important d'y donner suite afin que votre certificat de compétence puisse être renouvelé. N'hésitez pas à communiquer avec votre représentant. Il saura vous accompagner dans cette démarche.



DEVENIR INTERMÉDIAIRE POURQUOI PAS ?



Un Intermédiaire, c'est une personne bénévole provenant de l'industrie de la construction, qui peut aider ses collègues aux prises avec un problème de dépendance. Pour devenir Intermédiaire, une formation de base est requise. Bonne nouvelle, le SQC vous l'offre!

SURVOL DU RÔLE DE L'INTERMÉDIAIRE

- Être capable d'une bonne écoute et de confidentialité.
- Sensibiliser ses collègues aux conséquences de la dépendance à l'alcool, aux drogues et au jeu compulsif.
- Aider la personne en difficulté à identifier son problème.
- Orienter la personne vers les ressources d'aide disponibles.
- Faire connaître à la personne les protections des régimes d'assurance et les dispositions des conventions collectives, en cas de traitement de la problématique de dépendance.

ÇA VOUS INTÉRESSE ?

La formation qui s'adresse aux futurs Intermédiaires est d'une durée d'une journée seulement. En janvier et en février 2017, trois seront offertes : une sur la Rive-Nord de Montréal, une autre sur la Rive-Sud de Montréal et, enfin, une dernière à Québec. Lorsqu'un nombre suffisant de participants seront inscrits, les dates de formation pourront être arrêtées.

Il est toujours temps de venir en aide à un collègue. Communiquez avec l'un de nos représentants pour vous inscrire et ainsi contribuer à la santé de notre industrie!

- Rhéal Gervais pour la Rive-Sud de Montréal : 1 888 773-8834 poste 232
- Logan Pelletier pour la Rive-Nord de Montréal : 1 877 477-2949 poste 228
- Marco Trépanier pour Québec : 1 877 626-1991 poste 222

INFOLETTRE SQC ABONNEZ-VOUS !



Pour rester à l'affût de ce qui se passe dans l'industrie comme au sein de notre association, abonnez-vous à l'infolettre SQC.

L'infolettre SQC vous tient informé sur une multitude de sujets liés à votre vie professionnelle. Qu'il s'agisse de nouvelles dans l'industrie, de dates importantes au calendrier, d'événements spéciaux ou encore de rappels sur vos droits, vraiment, tout y est!

COMMENT FAIRE POUR S'ABONNER ?

Rien de plus simple! Voyez les étapes :

1. Rendez-vous tout en bas de la page d'accueil du sqc.ca.
2. Cliquez sur l'icône *infolettre*.
3. Entrez votre adresse courriel.
4. Appuyez sur le bouton *s'inscrire*.

Vous abonner à l'infolettre SQC, c'est nous donner accès à vous d'une façon dynamique et en temps réel. C'est aussi nous permettre ensemble de multiplier nos manières de communiquer.

L'envoi de notre infolettre se fait en général tous les mois.
Tenez-vous au courant!

RELEVÉ ANNUEL DE RETRAITE À SURVEILLER !

Du 19 août au 30 septembre 2016, la CCQ a procédé à l'envoi des relevés annuels de retraite. Assurez-vous d'avoir le vôtre et de bien le vérifier. C'est un outil précieux de planification financière!

QUE CONTIENT VOTRE RELEVÉ ?

Votre relevé annuel de retraite contient une foule de renseignements importants à vérifier :

- vos années de participation à votre régime de retraite;
- vos heures travaillées dans l'industrie;
- vos cotisations accumulées au compte général (avant 2005) et au compte complémentaire (après 2005).

Les sommes qui apparaissent dans votre relevé sont toujours brutes (avant impôts).

LA RETRAITE PARTIELLE, C'EST PEUT-ÊTRE LE BON CHOIX POUR VOUS. CONSULTEZ LES SPÉCIALISTES!

La retraite partielle vous permet de commencer à recevoir votre première rente, soit celle du compte général, puis de demander, au moment qui vous convient, votre deuxième rente, soit celle du compte complémentaire, laquelle s'ajoute à la première.

Vous êtes admissible à la retraite partielle, si vous avez commencé à participer au régime de retraite avant 2005 et si vous répondez à certaines autres conditions bien précises, comme celle d'avoir accumulé au moins 21 000 heures travaillées au régime de retraite.

La CCQ met à votre disposition des spécialistes de la retraite qui sont là pour répondre à vos questions. Ils possèdent l'expertise nécessaire pour vous amener à prendre les bonnes décisions. Contactez-les directement en composant le 1 888 842-8282 ou encore communiquez avec l'un de nos représentants qui établira, pour vous, un contact avec l'un d'eux.

BUREAU DE BOISBRIAND AYEZ LES BONNES INFOS !

Depuis le printemps dernier, notre bureau de Terrebonne est déménagé à Boisbriand. Bref rappel des infos importantes!

ADRESSE

92, rue Prévost
Boisbriand (Québec) J7G 2S2

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE

450 433-2949
Sans frais : 1 877 477-2949
Télécopieur : 450 433-2232

Vous pouvez aussi nous écrire à info@sqc.ca.



L'INFORMATEUR

WWW.SQC.CA

[facebook.com/SyndicatQuebecoisConstruction](https://www.facebook.com/SyndicatQuebecoisConstruction)

Coordination
Annie Robineau et Alexandra Langlois

Rédaction
Annie Robineau et Alexandra Langlois

Collaboration
Sylvain Gendron, Charles-Olivier Picard,
Rhéal Gervais et Martin Lemieux

Conception graphique
Studio M2

Photographies
François Boucher, Mathieu Barbeau, David Scott,
Éric Lanthier, Gilbert Aubin, Jean Pedneault,
Vincent Ethier, Norbert Sardinha, Pierre St-Onge,
Pascal Brûlé et Daniel Boudreault

Dépôt légal octobre 2016

Bibliothèques du Québec et du Canada